

DEC210223DR11

Décision portant nomination de Mme Jennifer FIZE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5249 intitulée LCBM.**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5249 intitulée LCBM et nommant M. Vincent ARTERO en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5249¹ en date du 30 novembre 2012 ;

Considérant que Mme Jennifer FIZE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alpes du 3 au 5 février 2009 et du 14 au 16 février 2009,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Jennifer FIZE, *Assistante-Ingénieure*, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5249 intitulée LCBM, à compter du 1^{er} janvier 2021

Mme. Jennifer FIZE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Jennifer FIZE est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 14 janvier 2021

Le directeur de l'unité

**Pour le délégué régional empêché,
et de la Délégation**

**L'adjointe au délégué régional
nécessaire**

Vincent Artero
Directeur du Laboratoire de Chimie
et Biologie des Métaux

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC210221DR11

Décision portant nomination de Mme Christelle CAUX-THANG aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5249 intitulée LCBM**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5249 intitulée LCBM et nommant M. Vincent ARTERO en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5249¹ en date du 30 novembre 2012 ;

Considérant que Mme Christelle CAUX-THANG a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS délégation Alpes du 29 au 31/03 et du 19 au 21/04/2011,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Christelle CAUX-THANG, *Assistante-Ingénieure*, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5249 intitulée LCBM, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Mme Christelle CAUX-THANG exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Christelle CAUX-THANG, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 14 janvier 2021

Le directeur de l'unité

Pour le délégué régional empêché,
Visa du délégué régional du CNRS

L'adjointe au délégué régional
Visa des partenaires (si nécessaire)

Vincent Artero
Directeur du Laboratoire de Chimie
et Biologie des Métaux

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)